LE DRAME DU PÈRE LACHAISE

Dans l'après-midi de mercredi, vers une heure, M. Houeix, juge d'instruction, a de nouveau entendu Mme Falez, tenancière de l'estaminet du « Père Lachaise » à Roubaix. Cette dernière faillit succombe, comme on le disait, sous les coups d'un de ses pensionnaires nommés Andelhol. Après avoir été entendue seule, la cabaretière a été confrontée avec le prévenu.

Confirmant un précédent témoignage, elle a déclaré que Andelhol avait tenté de l'assassiner parce qu'elle ne voulait pas l'épouser. Le locataire a donné à son crime un motif assez bizarre :

— Si j'ai voulu tuer Mme Falez, a-t-il dit, c'est parce qua pendant la nuit j'avais rêvé qu'elle s'était mariée. Comme à mon réveil, j'étais encore hanté par mon songe, je me suis emparé d'une arme et j'ai frappé ; j'ai agi par jalousie ».

LES COMPAGNONS DE MINUIT

L'avant-dernière nuit, après avoir brisé une glace de la vitrine de la boucherie Paul Williems, rue d'Alsace, 90, un malfaiteur inconnu s'est emparé d'un jambon valant 18 francs.

— La nuit, un malandrin s'est introduit dans la construction Valentin Hofman, avenue des Villas et a dérobé la scie en acier renfermant les outils de l'ouvrier électricien Marcel Landré.

— Après avoir coupé la bâche servant de toiture, des malfaiteurs inconnus s'introduisirent nuitamment dans la cabaret en planches que M. Louis Boisson, de la rue Pierre-de-Roubaix, vient de faire édifier boulevard de Cambrai.

Un rapide examen des lieux a permis de constater que les cambrioleurs s'étaient emparés de plusieurs bouteilles de champagne, de vin, de litres de grenadine, kirsch, rhum d'une cruche de dix litres de genièvre, le tout valant 200 francs.

Mercredi après deux heures du matin, le fils est rentré à 1 heure et demie avec son parent sans rien constater d'anormal — des malfaiteurs inconnus et activement recherchés, après avoir fait sauter la serrure de la petite porte de la cour donnant sur le quai de Boulogne, s'introduisirent chez M. Benjamin Courtecuisse, sous-chef de la police vélesse, rue Racine, 62.

Pour passer de la cour dans les appartements, ils démastiquèrent délicatement un carreau de la fenêtre de la cuisine, traché, posé. Après avoir absorbé dix œufs et demi-litre de cognac, ils fouillèrent tous les meubles des pièces du rez-de-chaussée et dévalèrent main-basses sur des plats en étain, une montre en or, une montre en argent, deux montres en nickel, des bagues en or, des cuillères, des parures pour chemise, des boucles d'oreilles, cinq kilos de beurre et 20 bouteilles de vin.

Ces galandrins travaillèrent avec tant de rapidité que les membres de la famille Courtecuisse, couchés au premier étage, n'entendirent absolument rien. Le montant du vol est d'environ 400 francs.

MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

M. le Préfet du Nord, vient d'adresser la lettre suivante à Monsieur le Maire de Roubaix :

« Par dépêche en date du 28 janvier 1911, le Ministre du Commerce et de l'Industrie m'a fait connaître que le nombre, toujours croissant de candidats à la médaille d'honneur du travail, a obligé son Administration à ne tenir compte de leurs services que du jour où ils peuvent être considérés comme sortis d'apprentissage et comme exécutant effectivement un poste d'ouvrier d'employé ; c'est-à-dire lorsqu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous conformer à cette décision et ne proposer à l'avenir que des dossiers de candidate ayant au moins 30 ans de services ininterrompus, à partir de l'âge de 16 ans.

« Le Préfet du Nord,
« VINCENT. »

L'ACTUALITÉ EN VITRINES

A voir dans les vitrines du boli du «Nord-Touriste », 11, Contour Saint-Martin, à Roubaix, les photographies suivantes :

Le Carnaval à Nice ; la crobe-araignée monstre ; L'apparition de la jupe-culotte ; Ce qui qui s'effondra dans la Seine ; Mort subite du général Brun ; Le concours général Agricole, etc.

CHEZ LES COLOMBOPHILES

La société « Passe-Partout » qui a son siège chez M. Emile Delbarre, estaminet du « Chinois » 50, boulevard de Strasbourg, s'est réunie samedi dernier, pour fêter en joyeux banquet les 15 années de présidence de M. Emile Wallerand, secrétaire.

Le président, Henri Deledicque, a prononcé un charmant discours et a offert au nom de tous, des fleurs et un superbe bronze à M. Wallerand.

TOURCOING

LES COMPAGNONS DE MINUIT

— Mercredi, vers 1 heure et demie du matin, après avoir brisé une vitre, deux malfaiteurs inconnus pénétraient dans la demeure de M. le docteur Cazalis rue d'Havré. Ils furent mis en fuite par les voisins.

— En rentrant mercredi matin, après une nuit d'absence, les époux Roisse Théophile, négociant en laines, rue de Duisans, 94, constatèrent que leur demeure avait été fouillée de la cave au grenier par des cambrioleurs qui n'emportèrent pour tout butin que vingt-sept œufs, deux kilos de beurre, un kilo de fruits secs.

Ces lâches avaient lacéré la porte que les noctambules entrèrent dans l'immeuble.

ARMENTIÈRES

Emprunt de 2.800.000 francs. — Autorisé par la Loi du 22 juillet 1886. — 40e tirage du 1er mars 1911. — Liste des numéros sortis pour le remboursement des obligations :

1	30	47	68	76	276	449	651
706	811	864	960	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1588	1631	1646	1722	1744	1766	[illegible]	[illegible]
1972	2007	2008	2050	2153	2207	[illegible]	[illegible]
2483	2506	2605	2606	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2904	2915	2969	3008	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3592	3621	3635	3659	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4199	4204	4258	4341	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4591	4879	4968	5014	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5465	5701	5730	5815	5877	5990	[illegible]	[illegible]
6012	6066.						

Les numéros sortis indiqués dans la liste ci-dessus, sont payables par francs 500 à partir du 1er Avril 1911, et les coupons à raison de 6 fr. 75 sans retenue d'impôts.

A Armentières, à la Recette Municipale, 12, rue Nationale ;

A Paris, chez M. A.-F. Oppenheim, 11 rue Taitbout ;

A Lille, au Crédit du Nord, 6-8, rue Jean-Roisin ;

A Bruxelles, chez M. F.-M. Philippson, 44, rue de l'Industrie.

Numéros des obligations sorties aux Tirages antérieurs et qui n'ont pas été présentées au remboursement.

151 (45)	171 (45)	418 (47)	522 (46)				
821 (45)	839 (45)	1025 (46)	1103 (46)				
1234 (46)	1261 (46)	1504 (46)	1574 (46)				
2067 (45)	2230 (45)	2359 (47)	2369 (48)				
3192 (48)	3490 (46)	3500 (46)	3944 (47)				
4133 (46)	4434 (46)	4637 (46)	4687 (46)				
4824 (47)	4981 (46)	5000 (46)	5782 (48)				

Les chiffres placés entre parenthèses indiquent les tirages auxquels les numéros appartiennent. — Les obligations sorties ne produisent plus d'intérêt à partir du jour fixé pour leur remboursement.

AUTOUR DE LILLE

CYSOING

Un intéressant jugement pour nos agriculteurs. — La maison veuve Derreumaux, de Lille, avait acheté sur champ des hivernages à M. Abel Lemaire, avec cette entente — verbale — que la marchandise devrait être enlevée toutes les quinzaines. Tout allu bien jusqu'à fin mars 1910, puis deux mois s'écoulèrent sans que la dernière prise de marchandise eut lieu. M. Lemaire voyant ses hivernages dépérir, les vendit et réclama des dommages-intérêts à la maison Derreumaux. Cette dernière, à son tour, qui s'était présentée pour prendre possession de la marchandise vendue, réclama à M. Lemaire des dommages-intérêts.

Le tribunal vient de rendre son jugement. M. Lemaire, qui aurait dû mettre la maison Derreumaux en demeure de prendre, est condamné à payer 125 francs ni les 2/3 des frais. Quant à la firme Derreumaux, qui aurait dû se grouper un peu plus, elle n'entend condamner à 50 francs ni au tiers des frais.

TOUFFLERS

La Consultation des nourrissons aura lieu cet après-midi, à 3 heures, salle de l'école des filles, avec le concours de M. le docteur Lamotte.

LYS

Un charretier grièvement blessé. — Un domestique de M. Emile Declercq, brasseur à Hem, Hubert Parent, 37 ans, revenait de la gare de Lannoy, par le rue du Champ-de-Mars, conduisant, assis à son sommet, un camion de fourrage, lorsque l'attelage accrocha au passage une autre voiture. Par la violence du choc la malheureux domestique fut projeté sur la chaussée. Relevé, il reçut les soins empressés du docteur Caudmond, qui constata que l'infortuné avait plusieurs côtes fracturées et une épaule luxée. Le praticien craint en outre des lésions internes.

Parent a été reconduit à son domicile.

HOUPLINES

Fin de grève. — Ainsi qu'il y avait lieu de le supposer, les fileuses au mouillé de la filature tréland, rue Victor-Hugo, sont rentrées au travail, mercredi, à 1 heure et demie de l'après-midi.

SECLIN

Funérailles. — Les funérailles de M. Hector Hélin, la victime de l'accident que nous avons relaté, ont eu lieu hier, à 3 heures de l'après-midi.

Une foule énorme y assistait. M. Drieux, filateur ; M. Schmidt, directeur de l'établissement où M. Hélin était occupé ; MM. Caby, adjoint ; Lodeu, Pontfort, conseillers municipaux.

NORD

DOUAI

Pour la perfectionnelle. — Les sept jeunes qui s'étaient amusés à détériorer des fils de commande de signaux sur la voie ferrée des rapides de Paris à Lille, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel de Douai. Ils comparaîtront à l'audience du jeudi 9 mars.

Arrivée de réservistes. — Quatre cents réservistes sont arrivés hier matin, au 27e régiment d'artillerie, pour y effectuer une période d'instruction de 17 jours.

Collision de voitures. — Mercredi, à 11 heures et demie du matin, une collision s'est produite entre deux voitures de commerçants, à l'angle des rues de la Gloria et Marc-en-Douai. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

SIN-LE-NOBLE

Cycliste et chariot. — Lundi soir une collision s'est produite entre le cycliste Cantadin, 29 ans, qui revenait de la ferme Délaccia, et un chariot de la brasserie « La Douaisienne ». L'une des roues du vélo a été brisée.

WAZIERS

Chute. — En faisant des réparations à une installations électriques de la fosse Gayant, l'électricien Leblond-Défontaine, 48 ans, demeurant à Loffre, a fait une chute et s'est fracturé le bras droit. Après s'être fait panser il a regagné son domicile.

VALENCIENNES

Théâtre. — Jeudi 2 mars, à 8 heures et demie, première représentation de « Thérèse », drame lyrique en 2 actes, paroles de Jules Claretie, musique de Jules Massenet ; 3 d'Arlésienne », pièce en 3 actes, d'Alphonse Daudet, musique de Georges Bizet. On commencera par « l'Arlésienne ».

TRITH-SAINT-LÉGER

Grave affaire de mœurs. — On a arrêté le machiniste Auguste Duchatel, 27 ans, sujet belge, qui, dimanche, voisinait à l'auberge de M. Lénardy, avec la fillette de l'aubergiste, Auguste, âgée de 12 ans et demi, abuse de la pauvre enfant.

DENAIN

Tentative de vol à la gare du Nord. — La nuit dernière, un wagon contenant des chaussures, à l'adresse de M. Courtecuisse, négociant, rue de Villars, qui se trouvait garé à la petite vitesse, a été déplombé. Probablement dérangés par la ronde de nuit les malfaiteurs n'ont rien emporté.

AVESNES

MAUBEUGE

Nomination. — M. Buseney, inspecteur de l'exploitation à Maubeuge, est nommé inspecteur adjoint de l'inspection de Dunkerque.

Depuis un an à Maubeuge, M. Bouseney y avait conquis toutes les sympathies par son tact, son urbanité, son désir d'être agréable à tous. Mais il avait aussi acquis toute l'affection de ses subordonnés, aux divers degrés de la hiérarchie par son esprit de justice et sa bienveillance. Le départ de M. Buseney ne causera que des regrets dans toute la région.

Le Mardi Gras. — Malgré une pluie fine qui n'a cessé de tomber pendant la journée, le Mardi Gras a été assez animé à Maubeuge et dans les environs, les cafés de la ville n'ont pas désempli, et dans plusieurs de ceux-ci des orchestres symphoniques exécutaient une note de gaieté aux cris et aux rires des masques. Les bals très brillants de la soirée ont terminé cette journée de fête et jeunes gens et jeunes filles se sont livrés à leur plaisir favori jusqu'à une heure avancée de la nuit. Pendant la journée de nombreux Maubeugeois ont pris des trains à destination de Mons, Charleroi et Binche, attirés par l'annonce de carnavals brillants.

JEUMONT

Une cheminée s'écroule. — Pendant que des ouvriers étaient occupés à la réparation d'un four de l'usine des ciments Portland, ce dernier s'est écroulé, ainsi que la cheminée qu'il supportait. Les ouvriers n'ont, heureusement pas été blessés.

Union sportive. — Dimanche 5 mars, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu, au Théâtre, le concert offert aux membres honoraires par l'Union Sportive Avesnoise.

La musique du 84e d'infanterie, dirigée par M. Chalon, prêtera son concours à cette fête et exécutera plusieurs morceaux choisis.

FEIGNIES

A la gare. — M. Marchand, commissaire spécial adjoint à la gare d'Austerlitz, à Paris, nommé commissaire spécial chef de service à la gare de Feignies, a pris possession de son poste. Nous lui souhaitons bienvenue.

Concert. — Dimanche 5 mars 1911, à 6 heures très précises du soir (salle Hugé), grand concert suivi de bal, organisé par les élèves de la Fanfare Municipale, sous la direction de M. Berdal. Au programme : « Je suis le Maître ici », vaudeville en un acte, de René Bion ; Duo pour deux bugles, F. Arbate et M. Meye ; Etude pour piston, E. Séronart ; Etude pour saxophone-alto, A. Black Patti. L'intérêt servi est de 3 %, toutes les opérations sont gratuites. Les intérêts des Prêts complets sont payables au porteur à huitaine jusqu'à fin courant.

VENDIN-LÈS-BÉTHUNE

Fillette ébouillantée. — Pendant l'absence de Mme Thomas, qui laisse à terre un chaudron d'eau bouillante, sa fillette, âgée de 4 ans, tombe malheureusement dans le récipient et fut grièvement brûlée. L'enfant expira peu après dans d'atroces souffrances.

LENS

Cambriolage. — Nuitamment, on a pénétré avec effraction chez M. Warthoyne, 42 ans, charcutier, rue Félix-Faure, pour y voler, dans le magasin, de la saucisse et du pâté, et dans la chambre à coucher 170 fr. — Une perquisition n'a donné aucun résultat.

LOOS-EN-GOHELLE

Turbulents. — Cité de la fosse N° 5, Arthur Meuse, cabaretier, 47 ans, eut une altercation violente avec des consommateurs, Ernest Quesnel, 20 ans, Hippolyte Pollet, 30 ans, et Marcel Warlet, 20 ans. Une rixe éclata, quand le cabaretier voulut expulser les turbulents. Le mobilier en souffrit, une table eut un pied cassé, des verres furent réduits en morceaux, des carreaux volèrent en éclats. Les gendarmes ont dressé procès-verbal aux quatre bataillons, gratifiés tous, également, d'une contravention pour infraction à la loi sur l'ivresse.

NOYELLES-GODAULT

Pour rejoindre sa femme. — Il y a deux mois environ, M. Arthur Chevauché, 50 ans, mineur et cabaretier, perdit son épouse. Depuis, il resta sans goût et, souvent, il parla d'en finir avec la vie. Malgré les exhortations de ses amis, il a mis son triste projet à exécution. Il s'est tué sur la tombe de son épouse, en se logeant une balle de revolver dans la tête.

VENDIN-LE-VIEIL

Vol. — Mlle Elisa Zimmerman, demeurant à Lens, coiffeuse, était entrée dans un cabaret longeant le canal, laissant à la porte de la marchandise. Deux individus se sont emparés d'une natte de Chine d'une valeur de 25 francs et ont fui.

DUNKERQUE

Les ravageurs du port. — Fernand Derosy, 33 ans, Fernand Trentenaère, 35 ans, et Ernest Grenier, 33 ans, ont été arrêtés pour vol et complicité de vol d'une hausière à bord du vapeur « Rigel ».

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ECOUST-SAINT-MEIN

Nomination. — M. Fernand-Robert Joly, est nommé receveur buraliste de 2e classe.

BÉTHUNE

NŒUX-LES-MINES

Vol. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs se sont introduits dans la cour de M. Henri Lalause, employé aux mines, dans la rue Canrobert, à Nœux, et y ont enlevé 7 lapins et une panier contenant une certaine quantité de linge.

Auteur d'une agression. — Les gendarmes ont procédé à une enquête au sujet de l'agression dont a été victime dimanche, vers 9 heures du soir, M. Jean Simon, dans la rue du Maizingarbe, à peu de distance de son domicile. Ils ont trouvé son agresseur : c'est un nommé Joseph Bacon, né à Deuvres, âgé de 24 ans, ouvrier mineur. Ils recherchent deux individus qui étaient masqués dimanche soir et qui ont également frappé M. Simon.

SULLY-GRENAY

Cambriolage. — Dimanche soir, pendant que M. François Frère, garde-barrière au chemin de fer, était au théâtre, des malfaiteurs ont pénétré dans sa maison par une fenêtre dont ils ont brisé deux carreaux de vitre ; ils ont fouillé tous les meubles et enlevé une somme de 210 francs dans le tiroir d'une garde-robe.

MARLES-LES-MINES

Coups de couteau. — La gendarmerie a ouvert une enquête au sujet d'une rixe qui a eu lieu samedi soir, dans le cabaret Delpierre, à Marles-les-Mines, à propos d'une partie de fléchettes. Un jeune homme de 19 ans, M. Sévenard, a reçu deux coups de couteau ; on a vu, il porte à la tête de nombreuses plaies provenant de coups de fléchettes. Il a reçu les soins de M. le docteur Carrette.

CARVIN

Grève d'ouvriers plafonneurs. — Six ouvriers plafonneurs travaillant au compte de M. Dufiem, entrepreneur à Carvin, se sont mis en grève. Ils réclament une augmentation de 0 fr. 10 par heure.

Toujours les cambrioleurs de gare. — La gare de Carvin, petite vitesse, vient d'avoir, une fois encore, la visite de cambrioleurs. Dans la nuit de lundi à mardi, après avoir brisé quelques carreaux, ils ont pénétré dans le bureau et se sont retirés sans rien emporter, dérangés sans doute par quelque bruit.

Vol. — Des poursuites seront exercées contre Catillon Alexandre, 43 ans, terrassier, pour avoir soustrait dans le carreau de la fosse n° 4, une certaine quantité de manches d'outils.

Pains confisqués. — Il y a quelques jours, M. le commissaire de police de Carvin procédait inopinément, à la pesée du pain chez M. C..., boulanger à Libercourt. Des manquements variant de 40 à 110 grammes ayant été constatés, le marchandise a été confisquée et des poursuites seront exercées.

L'épargne. — Dans sa séance du 26 février le succursale de la caisse d'épargne a reçu 1.516 francs de 9 déposants, dont 1 nouveau, et remboursé 103 fr. 69 sur 3 livrets, dont 2 pour solde.

La séance du 6 mars sera présidée par

SAINT-OMER

SERQUES

Vol. — Un vol de poules, de lapins, estimé quarante francs, a été commis chez M. Vercoutre David, journalier à Serques.

MORINGHEM

Arrestation. — Arrêté Charles Scolle, 20 ans, journalier à Tilques, pour vol d'effets commis au préjudice de M. Fichaux Denis, domicilié.

MONTREUIL

VERTON

Acte de malveillance. — Ces jours derniers, en laissant son service, M. Blondel, chef de gare à Verton, s'aperçut que le cadenas de l'aiguille, située à l'entrée de la gare, du côté de Rang-du-Fliers, avait été forcé ainsi que celui du levier commandant cette aiguille.

Un déraillement aurait pu se produire, car, au lieu de s'engager dans la direction de Rang-du-Fliers, le train qui serait arrivé se serait engagé sur la voie de garage.

Une enquête est ouverte pour retrouver l'auteur de cet acte de sabotage.

DANS L'INTÉRÊT de votre SANTÉ
ne consommez d'autre APÉRITIF
QUE L'EXCELLENT VIN
BANYULS - TRILLES
QUINQUINA
recommandé depuis longtemps par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants
LE GOUTER, C'EST L'ADOPTER
Demander « UN TRILLES » et exiger l'étiquette sur le bouchon
DANS TOUS LES CAFES et les BONS ESTAMINETS 860

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 1er mars 1911

A propos du crime de la rue des Arts

Sous ce titre, nous avons relaté le procès intenté par M. Trentesaux, garde champêtre de Lys-lez-Lannoy, au « Réveil du Nord » et à « l'Egalité de Roubaix-Tourcoing », à la suite d'un article que M. Trentesaux avait jugé injurieux et diffamatoire.

Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement : le « Réveil du Nord » et « l'Egalité de Roubaix-Tourcoing » sont condamnés à 16 francs d'amende et 50 francs de dommages-intérêts.

Cour d'assises du Nord

Dans sa séance de mercredi la Chambre des mises en accusation a renvoyé devant la Cour d'assises du Nord, pour y être jugés à la session d'avril prochain, les affaires suivantes :

Viol à Sin-le-Noble. — Le Polonais Stephan Klunczak, 31 ans, mineur à Waziers, est accusé d'avoir, à Sin-le-Noble, le 12 novembre 1910, violé la jeune Louise Duchateau.

L'employé des postes intéressé de Lille. — Maurice Plancart, 22 ans surnuméraire des Postes à Lille, est accusé d'avoir, en mai, juin et juillet 1908, commis des abus de confiance, des faux et usage de faux en écritures publiques.

Mœurs à Marcoing. — Lucas Henri, 56 ans, journalier à Marcoing, est accusé d'avoir, en 1909 et 1910, commis des attentats aux mœurs sur ses filles mineures.

Mœurs à Armentières. — Lepius Jules, 49 ans, tisseur à Armentières, est accusé d'avoir, de 1905 à 1910, commis des attentats aux mœurs sur sa fille mineure.

Tentative d'assassinat, coups et blessures à Fourmies. — Le 13 décembre 1910, Léon Collet, 29 ans, rattacheur à Fourmies, a tenté d'assassiner sa femme et a blessé sa belle-mère, dont il avait violé la domestique.

Le crime des Bains Parisiens à Lille. — Louis Hancoq, 53 ans, directeur des Bains de la rue du Quai, à Lille, est accusé d'avoir, le 13 novembre 1910, assassiné l'époux de son amie, M. Arthur-Désiré Lequien.

Cour d'Appel de Douai

Audience du mardi 28 février 1911

A propos des terrains du Nouveau Boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing

La Cour d'appel de Douai, première chambre civile, a rendu son arrêt, mardi, dans le différend pendant entre la ville de Lille et M. Duhem, propriétaire en cette ville, qui fut plaidé devant elle, à l'audience du 31 janvier dernier. L'arrêt confirme purement et simplement le jugement du tribunal de Lille. M. Duhem est donc débouté de ses prétentions.

Tribunal Correctionnel de Saint-Omer

Audience du mercredi 1er mars 1911

Vols. — Alfred Vasseur, 23 ans, journalier, sans domicile, 1 mois de prison.

— Hélène Hénon, 11 ans, sans profession, à Oye, remise à ses parents comme ayant agi sans discernement.

— Gertrude Deléglise, 42 ans, ménagère, à Saint-Folquin, 15 jours de prison avec sursis.

— Xavier Monnier, 55 ans, domestique, sans domicile, 6 mois de prison.

Complicité de vols. — Hélène Lecat, femme Hénon, 36 ans, ménagère à Oye, 15 jours de prison avec sursis.

Blessures par imprudence. — Pierre Avot, 27 ans, industriel à Blendecques, 50 francs d'amende avec sursis.

Infraction à la loi sur la police des chemins de fer. — Pharaïde Boile, 30 ans, cultivatrice à Merckeghem, 16 fr. d'amende.

Coups et blessures volontaires. — Louis Bourdet, 20 ans, journalier à Tatinghem, 1 mois de prison.

LA HERNIE
LES APPAREILS " CLAVERIE " BREVETÉS S. G. D. G.
(Adoptés pour l'Armée, la Marine, etc.)
SONT LES SEULS RÉDUCTIBLES ET DISCRÉTS
Les personnes atteintes de Hernies, Eventrations, Descentes, savent que dès l'apparition de la tumeur, il est de toute nécessité de porter un appareil capable de procurer une contention parfaite et douce de l'Herniaire.
Mais il est peut-être « plus indispensable encore » de veiller à ce que cet appareil soit choisi, construit et appliqué par la main expérte d'un Spécialiste dont la longue expérience et la haute réputation soient une garantie infaillible de succès.
Ce sera là, la seule façon d'éviter non seulement les multiples inconvénients des bandages ordinaires, le plus souvent appliqués en dehors du but bon sens, mais aussi les complications fatales qui à fois sur 10 ne reconnaissent pas d'autre cause que le port d'un appareil défectueux.
C'est pourquoi nous sommes heureux de pouvoir rappeler à nos lecteurs la présence parmi nous de M. A. CLAVERIE, le renommé Spécialiste de Paris, dont la personnalité est bien connue dans notre région qu'il visite régulièrement depuis de longues années.
M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h. dans les villes suivantes et nous ne saurions trop engager ceux qui souffrent de Hernies, à profiter des bons conseils de sa haute expérience professionnelle.
ARMENTIERES, Lundi 6 Mars, Hôtel du Nord.
ROUBAIX : Mardi 7 mars, Hôtel Parisien (15, rue Saint-Georges).
TOURCOING, Jeudi 9, Hôtel du Cygne.
LILLE, Vendredi 10, Samedi 11 et Dimanche 12 Mars, Hôtel de la Paix (46, Rue de Paris)
CEINTURES VENTRIÈRES « CLAVERIE », — NOUVEAUX MODÈLES PERFECTIONNÉS pour Maladies de ventre, Obésité, Déviations et Déplacements des Organes, etc...

Feuilleton du 3 Mars N° 109

LE PÉCHÉ DE MARTHE

Par Paul BERTNAY

Et son émotion quand elle lui avait dit quel accueil exquis lui avait fait la marquise de Rochaigue, la marquise... — Ah ! si la supposition éperdue de Gilberte n'était pas une folle imagination, la marquise qui était sa grand'mère — à elle... comme à Jacques... Ce Jacques qui allait donc, lui... qui était donc alors son cousin !

Oui... Oui... il fallait savoir... coûte que coûte... n'importe comment !

Savoir pour apaiser cette fièvre d'angoisse...

Savoir pour éprouver peut-être une terrible déception... car déjà, en effet, la déception serait atroce...

Eh bien !... on en revient de ces coups qui vous ont d'abord assommés... et on ne cherche plus à s'envoler vers ces pays de chimère d'où on est si lourdement retombé !...

Mais savoir... pour apprendre peut-être aussi... pour avoir la certitude de cette chose inouïe... inespérée...

Pour se dire qu'on est l'égale de ce Jacques qui ne sera plus accusé désormais d'avoir aimé plus bas que lui...

Pour ce dire... ah ! mieux encore... que dans leurs veines à tous deux c'est le même sang qui circule :

Le sang de Rochefgué !

Eh ! n'élevait-il pas déjà sa voix, quand cette vieille femme — celle qua peut-être elle avait le droit d'appeler « grand'mère » — quand cette vieille femme si hautaine pour tous, pour elle devenait si bonne, si souriante et si tendre...

... Quand elle la surprenait à le regarder avec des yaux si doux,.. si maternels... oui, à la couver de ce regard auquel elle ne résistait pas...

... Ce regard qui lui avait mis dans l'âme une étrange affection pour cette vieille femme dont elle ne connaissait que la souriante bonté... sa affection dont à présent, elle savait peut-être... elle pouvait peut-être dire la nom, en l'appelant « de la tendresse filiale »...

Et c'est dans ce tumulte de sa tête et du son cœur que Gilberte arriva rue de l'Echiquier.

Mais, à cette heure, Floresian n'était pas encore revenu des Folies-Nouvelles.

Il n'y avait là que Rose qui préparait le dîner dans son semblant de cuisine... et Castor qui sollicitait, — vainement, hélas ! — les caresses coutumières que Gilberte ne songeait guère à lui donner.

Elle s'était précipitée dans la chambre aux couronnes.

Là, evidement, elle avait pris... elle regardait... elle dévorait des yeux cette photographie, oui, si semblable au portrait que tout à l'heure elle tenait dans ses mains.

Et comme l'énervement... l'angoisse... l'espoir décevant peut-être... mettaient, à ses yeux bleus au peu verdâtres, — à ces yeux d'une couleur si paraille à la couleur des yeux de la marquise, — deux larmes qui coulaient lentement sans qu'elle songeât à les essuyer...

Voilà que Castor — pauvre petite bête — se mettait aussi à pleurer, à se désoler à sa façon... en gémissant doucement... d'une plainte presque humaine... en s'élançant pour atteindre au visage de sa petite maîtresse... pour la consoler par son humble caresse de chien fidèle et aimant...

Et Gilberte, avec un grand remords de tendresse, avait pris dans ses bras le petit épagneul qui, à présent, la caressait follement... éperdument...

— Pauvre Castor... faisait-elle... pauvre ami dévoué... pauvre bon toutou... tu me vois dans la peine et ça la cause à toi aussi un gros chagrin...

... Ça s'arrangera peut-être, va... et peut-être aussi est-ce par une joie que ça finira, mon bon chien...

Une joie !...

Ah ! elle était enfin le savoir.

Voilà qu'elle entendait monter dans l'étroit escalier...

Ce pas... c'était celui de Floresian...

Elle posa par terre le petit épagneul qui, entendant, lui aussi, revenir le maître du logis, allait l'accueillir à son tour, — en tout suivant scrupuleusement toutes les règles de la civilité canine et bonnête...

Et la porte s'ouvrant au même instant, le vieux bonhomme, — assez essoufflé, mais encore plus surpris :

— Comment ! tu es déjà revenue ! Tu n'as donc pas dîné rue de Varenne ?... Pourquoi donc ça, ma chérie ?

Mais à peine l'eut-il regardé, courant aussitôt à elle :

— Tu as pleuré !... Tes yeux sont encore pleins de larmes !... Qu'y a-t-il, mon enfant... Apprends-moi... apprends-moi vite... Que t'est-il arrivé ?...

Mais elle qui l'avait pris par la main... qui l'avait entraîné dans la chambre aux couronnes... qui avait, sur eux, refermé la porte pour que Rose n'entendît rien de leur conversation...

Elle, dans l'exaspération de ses nerfs follement tendus :

— Oui... je parlerai, mol... puisque tu es impitoyable... puisque tu aimerais mieux me voir mourir que de m'apprendre...

— Que dis-tu, malheureuse enfant !...

— Je dis... que tu as commis una mauvaise... une cruelle action...

— Moi !...

— Oui, toi... en me laissant pénétrer dans cette maison... où tu savais bien ce que je finirais par trouver !

— Je ne te comprends pas, balbutia-t-il en tremblant de tout son corps...

— Alors... puisque tu ne veux pas encore comprendre, je vais mieux m'expliquer : où tu savais bien que je trouverais... que je retrouverais celui dont tu n'as jamais voulu me dire le nom...

— Mais... de quel nom...

— Eh bien, je le connais maintenant, ce nom... Je l'ai vu, le portrait d'enfant auquel ce portrait-là, sur la cheminée, — oui, mon portrait à moi, — ressemble si effroyablement, qu'on dirait que j'ai posé pour les deux... si cet autre portrait, là-bas, ne datait pas de trente ou quarante ans... si l'enfant qu'il représente n'était pas devenu un homme... si cet homme n'était pas mort à Reischoffen... et si cette ressemblance entre nous deux n'était pas simplement celle qu'on retrouva souvent entre une fille et le père qui lui a donné le jour...

... Alors... pourquoi, sans même m'avertir... m'as-tu laissé pénétrer dans cette maison... pourquoi ?...

Et Floresian éperdu :

— Gilberte...

— Gilberte ! l'ignorais...

— Tu mens ! Regarde-toi donc : tu as de la sueur aux tempes... tu trembles comme lorsqu'on a conscience de la mauvaise action où on s'obstine...

— Gilberte !

— Oui, c'est une mauvaise action de cacher la vérité à celle qui a le droit de le connaître... tu me vois ce qui m'appartient... mon seul bien... mon seul héritage... le nom de mon père.

— Mais, pauvre enfant... ce nom... tu ne peux ni le revendiquer... ni le porter jamais...

Elle eut un cri de furouche triomphe :

— Ah ! tu vois bien que tu la connaissais !... Pourquoi... dis... pourquoi m'as-tu menti...

Et lui incapable de résister à cette attaque foudroyante... lui, qui, dans un cri de son cœur, avait laissé échapper déjà cette vérité qu'elle guettait au passage :

— Mon enfant... ma Gilberte... j'avais promis à ta pauvre mère...

— Tu ne lui avais pas promis de m'envoyer comme une étrangère dans la maison où je suis au milieu de ceux de mon sang.

— J'avais promis, — Gilberte, calme-toi... je t'en supplie... Tu vois... puisque la chose providentielle est arrivée... puisque tu as appris par un autre que par moi... tu vois, je ne te cache plus rien...

Et avec de grosses larmes, lui aussi, dans ses yeux bleus... dans ses yeux de vieil enfant :

— Oh ! ma chérie, que tu viens d'être cruelle !... Tu ne comprends donc pas que, dans ma pensée, il n'y a jamais eu que le respect qu'on doit à la parole jurée... que dans mon cœur il n'y a jamais eu pour toi qu'une tendresse... sans bornes.

Mais déjà... avant qu'il eut achevé, des bras impétueux s'étaient noués à son cou...

— Père... petit père... pardon!... pardon... Je suis une méchante... une ingrate... je ne mérite pas cette tendresse à laquelle je réponds si mal...

... Mais, s'écria-t-elle en l'embrassant passionnément, je suis dans un tel état d'énervement... de fièvre... de folie...

Et lui, le calmant... la câlinant comme lorsqu'elle était une enfant :

— Non... tu es une bonne petite fille... Crois-le que je ne devine pas la cause qui fait son vacarme dans cette tête blonde... J'aurais chérie... Pourtant rester maître de soi quand tout s'écroule, ou apprend des pareilles choses...

... Mais, vois-tu, j'avais promis à ta mère... Pauvre femme... C'est justement cette exaltation qu'elle redoutait... Cette exaltation de la première heure que ne serait plus que découragement ensuite quand tu verrais la barrière se dresser toujours aussi haute... toujours aussi infranchissable entre Rochaigué et toi...

... Mais puisque sans moi... tu as eu la révélation de ce que j'étais seul à connaître, eh bien ! oui, je puis tout t'avouer... sans remords à présent.

— C'est bien lui, n'est-ce pas... qui est mon père ?...

— Tu n'en étais donc pas sûre ?... s'écria-t-il tout affaré.

— Si... j'en étais sûre, répondit-elle bien vite, pour la rassurer... mais c'est si bon... c'est si délicieux de le l'entendre redire...

Et lui, toujours en caressant l'enfant que était restée dans ses bras :

— Il adorait la mère... il l'adorait aussi ! ne pouvait pas encore se marier avec elle parce qu'il s'avait pas tout à fait son vingt-cinq ans — et que jamais la marquise de Rochaigué n'aurait donné son consentement à ce qu'elle eût appelé... elle en avait le droit... une mésalliance...

... Alors, ils avaient convenu d'attendre le moment où il aurait, lui, sa grande majorité et où il pourrait le réhabiliter par leur mariage...

... La réhabiliter... j'ai tort d'employer le mot... parce que personne ne soupçonne son péché d'amour, à la pauvre